

## 5 radars urbains installés en ville



5 radars urbains installés en ville

### De nouveaux radars urbains à Toulouse

La préfecture de Haute Garonne a annoncé la mise en place et en fonctionnement dès ce mardi 2 avril à Toulouse. Ces radars sont aptes à verbaliser un dépassement de la vitesse autorisée ou un franchissement de feu tricolore

Le radar urbain est un dispositif de petite taille, implanté en agglomération et adapté au mobilier urbain . Le radar urbain est homologué pour constater les excès de vitesse dans les deux sens de circulation et/ou le franchissement d'un feu rouge. Il remplace ainsi les radars fixes et les radars feux rouges.Ces cinq radars sont implantés aux endroits suivants.

- Radar vitesse au 24 boulevard Matabiau,
- Radar franchissement de feu au 104 boulevard Pierre et Marie Curie,
- Radar vitesse au M820 – Avenue des États-Unis,
- Radar franchissement de feu au 298 Avenue de Grande Bretagne.

En cas de dépassement de la vitesse autorisée ou de franchissement d'un feu rouge, les auteurs de ces infractions recevront les avis de contravention à leur domicile dans les jours suivants.

Les lieux d'implantation précis ont été concertés au niveau local entre les services de l'État et la collectivité, selon les critères d'accidentalité et dans les zones fréquentées par des usagers vulnérables ont précisés les services de la préfecture.